

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
36 rue de Valmy
93108 MONTREUIL CEDEX

Prestations d'entretien d'espaces verts

Procédure d'appel d'offres

Cadre de réponse technique valable pour le lot n°1
LOT 1 : Montreuil

ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE

Le Mémoire justificatif de l'offre a pour objet de structurer la présentation des réponses apportées par les CANDIDATS conformément aux différents critères d'analyse

hors critère prix des offres précisés dans le Règlement de Consultation, à savoir :

Critère n°2 : « **Valeur technique** », pondération 40% de la note finale

L'analyse de la valeur technique sera effectuée sur la base

1. LA METHODOLOGIE D'EXECUTION (30%)

Le candidat décrira la méthodologie du travail et de coordination en milieu occupé. Il décrira également la méthodologie et les moyens visant à limiter les nuisances du chantier en milieu occupé.

2. MOYENS HUMAINS AFFECTES A L'EXECUTION DE LA PRESTATION (30%)

Le candidat présentera le personnel dédié au marché : la qualification et l'expérience du personnel encadrant sur site. Il désignera l'interlocuteur unique de l'Acoss

3. MOYENS DE TRAITEMENTS DES VEGETAUX ET DE DESHERBAGE A HAUTEUR (20%)

Le CANDIDAT présentera les différents moyens et produits mis en œuvre pour traiter les végétaux et pour désherber.

4. MOYENS MATERIELS AFFECTES A L'EXECUTION DE LA PRESTATION (20%)

Le candidat présentera l'ensemble de l'outillage qui sera utilisé sur site

Critère n°3 : « **Développement durable et critère social** », pondération 10% de la note finale :

Le critère « Développement durable », (pondération 50%) sera apprécié au regard :

- des méthodes d'entretien favorisant la biodiversité ;
- de la gestion et de la valorisation des déchets verts ;
- de la limitation des consommations d'eau ;
- de l'utilisation de matériels à faibles émissions ;
- des actions visant à réduire les nuisances (bruit, émissions, déplacements).

Et le critère « social » (pondération 50%) sera apprécié au regard des mesures mises en œuvre pour favoriser la qualité de l'accompagnement, le développement des compétences et les conditions de travail des personnels affectés à l'exécution du marché (action de prévention des risques professionnels et de santé au travail) dans le cadre du présent marché.